

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PONTIAC**

PROCÈS-VERBAL de la séance spéciale du Conseil municipal tenue mardi,
le 19 février 2008 à 19h30 à la Bibliothèque de Luskville, située au 2024 route 148,
Pontiac à laquelle étaient présents :

Edward McCann, maire, les conseillers, Garry Dagenais, Lawrence Tracey, Harold
McKenny, Jim Coyle et Raymond Gougeon.

Le conseiller Brian Middlemiss se joint à l'assemblée à 19h40 et le maire suppléant Dr
Jean Amyotte à 19h50.

ÉGALEMENT PRÉSENT : le directeur général.

La séance a débuté à 19h35.

08-02-71

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Piste cyclable
3. Lotissement – chemin Cedarvale
4. Véhicule – département de l'urbanisme
5. Avis de motion – parc du Sault-des-Chats
6. Bibliothèque de Luskville
7. Cession de terrain – ancien chemin Terry-Fox
8. Fermeture de la séance

Il est

Proposé par Lawrence Tracey

Appuyé par Garry Dagenais

ET RÉSOLU de déplacer l'item 6 au début de la rencontre.

Adoptée

08-02-72

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Il est

Proposé par Raymond Gougeon

Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accorde un budget de 7 000,00 \$ pour les travaux à la
bibliothèque municipale de Luskville dont enlever les tapis, installation de tuile
commerciale, achat d'étagères et changement de tuiles acoustiques, peinture, etc.

Adoptée

08-02-73

PISTE CYCLABLE – ADOPTION DU TRACÉ

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU QUE la municipalité accepte le tracé modifié pour la piste cyclable pour le secteur Breckenridge soit :

- traverse de la route 148 à la hauteur du chemin Dubois
- Dubois
- Maple
- Terry-Fox
- Smith-Léonard
- traverse de la route 148
- Chemin de la Rivière

Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-02-74

PISTE CYCLABLE – DEMANDE AU M.T.Q. – TRAVERSE SMITH-LÉONARD

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le consultant M. David Massé à présenter une demande au M.T.Q. pour l'autorisation d'une traverse de la route 148 à l'intersection du chemin Smith-Léonard et à négocier les aménagements nécessaires.

Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-02-75

PISTE CYCLABLE – DEMANDE AU M.T.Q. – TRAVERSE CHEMIN ALARY – CHEMIN COCHRANE

Il est

Proposé par Garry Dagneais
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le consultant M. David Massé à présenter une demande au M.T.Q. pour l'utilisation de l'emprise, en site propre, au sud de la route 148, du chemin Alary jusqu'au chemin Cochrane.

Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-02-76

PISTE CYCLABLE – DEMANDE AU M.T.Q. – CHEMIN RIVER ET CLARENDON

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Dr Jean Amyotte

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le consultant M. David Massé à présenter une demande au M.T.Q. pour l'utilisation de l'emprise de l'intersection ouest du chemin River jusqu'à l'intersection de Clarendon.

Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-02-77

PISTE CYCLABLE – DEMANDE À LA C.P.T.A.Q.

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la Municipalité de Pontiac demande une autorisation à la C.P.T.A.Q. pour une utilisation à des fins autres que agricole (route et/ou piste cyclable) sur le tracé en ligne droite du chemin Smith-Léonard ou le contournement du ravin selon la solution la plus réaliste.

Brian Middlemiss et Harold McKenny votent contre la résolution.

Adoptée

08-02-78

LOTISSEMENT – CHEMIN CEDARVALE – M. WILLIAM SPEKKENS

CONSIDÉRANT les dispositions du chapitre 2 du règlement de lotissement 178-01;

Il est

Proposé par Dr Jean Amyotte
Appuyé par Jim Coyle

ET RÉSOLU que le conseil accepte l'offre du propriétaire, M. Spekkens, et prenne le lot 2756011, d'une superficie de 1824 mètres carrés ainsi qu'une superficie de 45,8 mètres carrés à la jonction du ch. Cedarvale et du ch. Renaud.

Il est de plus résolu, que sur la parcelle no.1 du plan préparé par l'arpenteur Michel Fortin, sous ses minutes no.16009, une servitude de drainage pour le chemin Cedarvale soit accordée à la municipalité. La servitude sera d'une largeur de 6 mètres à partir du chemin Cedarvale jusqu'à la rivière des Outaouais.

Adoptée

08-02-79

LOCATION DE VÉHICULE – URBANISME

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Lawrence Tracey

ET RÉSOLU QUE la municipalité autorise le directeur des travaux publics ou le directeur général à signer le bail de location avec Du Portage Ford (Ford Credit) pour un véhicule Escape 2008, 4 x 4 au coût de 421,23 \$ par mois pour le département d'urbanisme.

Adoptée

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Jim Coyle à l'effet qu'il entend présenter à une prochaine session de ce conseil un règlement concernant le zonage dans le secteur Pointe-Indienne (parc du Sault-des-Chats).

08-02-80

CESSION DE TERRAIN – CHEMIN TERRY-FOX

CONSIDÉRANT la demande acheminée à la municipalité par l'arpenteur Michel Fortin à l'automne 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE le ou les terrains concernés avaient fait l'objet d'une cession à M. Marco Larcher ;

CONSIDÉRANT Que la transaction a été effectuée de bonne foi et selon les règles légales entourant la cession de biens par la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE l'arpenteur Michel Fortin était au fait de cette transaction pour qu'elle apparaisse au registre foncier (minutes no 14061494 de Me Mireille Alary) ;

POUR CES MOTIFS, il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU QUE la municipalité annule la résolution no 07-11-782 et informe M. Marco Larcher, Me Mireille Alary et les personnes concernées qu'elle n'a pas l'intention de revenir sur la transaction entre elle et M. Marco Larcher et qu'elle considère M. Larcher propriétaire de plein droit des terrains cédés le 12 mars 2007 et signé devant Me Mireille Alary ou représentant.

Adoptée

08-02-81

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est

Proposé par Jim Coyle
Appuyé par Harold McKenny

ET RÉSOLU de lever l'assemblée à 20h55 ayant épuisé l'ordre du jour.

Adoptée

Certificat de disponibilité de crédit / 020804

Je, soussigné, directeur général, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, certifie que la municipalité dispose, au fonds général d'administration, de crédits suffisants pour ces dépenses reliées aux résolutions suivantes: 08-02-72 et 08-02-79.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL

